Explication de l''Accès des rôles aux sections'

Possibilités dans BelRAI en matière d''Accès' et d''Ecriture':

6	Δ	ccès,	coché	V	
	м	1115	COCHE	-	١.

Le soignant peut lire les items concernant cette section (= accès en lecture). C'est valable pour tous les instruments d'évaluation des clients auxquels ce soignant a accès.

Le soignant peut participer à l'évaluation d'un client et peut compléter les items des sections cochés s'il y est invité par le responsable de l'instrument d'évaluation au moment du démarrage de l'évaluation (= accès au remplissage).

'Ecriture'	coché	$\overline{\mathbf{V}}$
ECHULE	COCIIC	-

L'accès standard (voir 'Accès' ✓ of □) peut être coché au démarrage d'une évaluation.

Voici des exemples illustrés par des captures d'écran (prototype BelRAI):

BeIRA	I									1000
		Santa a		5 EM						Afi
Thuispagina Cliënten V		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	CMS G	roepen Rollen	Help					
/raagtypes Hiërarchie	Systeemf	uncties								
Toegang van roller	op vraa	igtypes								
Bepaal de standaardtoega	ng van elke	rol tot de verschi	llende vraa	gtypes in de interl	RAI vragenl	ijsten (Minimum C	ata Set).			
Rollen	Vraagtypes									
	ADL		Beweging		Denkvermogen		Gedrag		IADL	
	Toegang	Overschrijven	Toegang	Overschrijven	Toegang	Overschrijven	Toegang	Overschrijven	Toegang	Overschrijven
Arts										
Formele zorgverstrekker	✓		✓		✓		✓		✓	
Informele zorgverstrekker / verzorgend familielid	<u> </u>								▽	
Manager	<u>~</u>		▽		▽		V		▽	
Onderzoeker	✓		V		V		~		V	
Sociale zorgverstrekker / verzorgende	<u>~</u>		V		<u> </u>				<u> </u>	
Systeemadministrator	V	₩	<u> </u>	✓	V	~	~	₩.	<u>~</u>	▽
Tandarts										
Toegang: Hiermee bepaalt Overschrijven: Hiermee be									I vragenlijs	t (MDS).

- 1. Un 'soignant formel' a <u>toujours</u> un accès standard pour les AVQ car 'Accès' est coché ✓ et 'Ecriture' non ☐. On ne peut pas modifier l''Accès' au démarrage d'une évaluation.
- 2. Un 'Administrateur système' a un accès standard aux AVQ car 'Accès' est coché ☑ et il peut être modifié car 'Ecriture' est aussi coché ☑. Au démarrage d'une évaluation, on devra faire en sorte que l'administrateur système n'ait pas accès (donc ne pourra pas lire ni participer à compléter) la section AVQ.
- 3. Le 'Médecin' n'a **jamais** d'accès standard aux AVQ (il ne pourra jamais lire les AVQ et ne sera jamais invité à compléter cette section) car 'Accès' n'est pas coché . Il n'y a pas non plus de possibilité d'en changer (pour les AVQ) car 'Ecriture' n'est pas coché .

Remarques importantes:

Après la fermeture d'un instrument d'évaluation, un soignant peut, outre ces propres réponses, lire les réponses définitives du responsable de l'instrument d'évaluation pour autant qu'elles coïncident avec son **accès standard.**

Exemple, A.B. a toujours un accès standard aux sections AVQ, Locomotion et AIVQ et pour l'évaluation X.Y grâce à "écriture", a reçu un accès aux sections Cognition et Comportement. Après fermeture de l'instrument d'évaluation X.Y. par le responsable de l'instrument d'évaluation, A.B. verra ses **propres** réponses aux sections **AVQ**, **Locomotion**, **AIVQ** + **Cognition et Comportement** mais il ne verra les réponses définitives du **responsable de l'instrument d'évaluation** pour les section **AVQ**, **Locomotion et AIVQ**.

Pour favoriser l'utilité du système, le **responsable de l'instrument d'évaluation** a d'office **toujours accès à toutes les sections**.

Exemple: en tant qu'assistant(e) social(e), un soignant peut créer des clients, être gestionnaire de client(s), créer des groupes, être gestionnaire de groupe, démarrer un instrument d'évaluation et être responsable de l'instrument d'évaluation. Un(e) assistant(e) social(e) n'a d'ailleurs pas d'accès standard (qui cependant peu malgré tout être modifié en écriture) aux sections traitant par exemple des 'Diagnostics médicaux', 'Etat de santé', 'Traitement et programmes', 'Etat de la peau', 'Information sur l'évaluation' mais il/elle n'aura jamais accès à la section 'Etat Nutritionnel/Bucco-Dentaire'. Un(e) assistant(e) social(e) aura TOUJOURS accès à toutes les sections en tant que **responsable de** l'instrument d'évaluation. Donc aux sections complétées par exemple par le médecin comme les 'Diagnostics médicaux' et par d'autres soignants dans la section 'Etat de la peau'.

Tous les utilisateurs de la base de données BelRAI sont liés par le secret médical et sont tenu dans tous les cas, conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, de respecter le traitement des données personnelles et les décrets d'application.

N.B.: le client peut, via le Consentement éclairé, refuser que certain(e)s rôles/disciplines aient l'accès à leurs données personnelles dans BelRAI.